



# IUSY WORLD COUNCIL

15-18 MAY 2025 | PRISTINA, KOSOVO

## DEMOCRACY UNDER THREAT: TIME TO ACT

INTERNATIONAL SOLIDARITY OVER  
RIGHT-WING EXTREMISM AND FASCISM

**15-18 MAY,  
2025**

**PRISTINA,  
KOSOVO**



**Rinia**  
për VETËVENDOSJE!



OLOF PALME  
INTERNATIONAL  
CENTER



Co-funded by  
the European Union



ALL OVER THE WORLD TO CHANGE IT  
**PRISTINA, KOSOVO**  
**15-18 MAY 2025**



**IUSY  
WORLD  
COUNCIL**  
15-18 MAY 2025 | PRISTINA, KOSOVO

To : Organisations  
membres de l'IUSY

Cc : Présidium de l'IUSY

Vienne, le 28 mars 2025

**CONSEIL MONDIAL DE L'IUSY 2025**  
**"LA DÉMOCRATIE MENACÉE : IL EST TEMPS D'AGIR**

**SOLIDARITÉ INTERNATIONALE FACE À L'EXTRÊME DROITE ET AU FASCISME**

Pristina, Kosovo | 15-18 mai 2025

Chers camarades,

La démocratie est en état de siège. Partout dans le monde, nous assistons à la montée rapide de L'extrême droite et du fascisme, qui menacent les fondements mêmes de nos institutions démocratiques. Les dirigeants autoritaires, les partis d'extrême droite et les mouvements extrémistes exploitent l'insécurité économique, la désinformation et la peur pour éroder les libertés civiles et démanteler les normes démocratiques. Dans ces moments-là, notre mouvement, fondé sur le socialisme, la social-démocratie et les droits des travailleurs, doit s'unir pour riposter.

De la répression alarmante de la dissidence dans des pays comme la Hongrie et le Salvador à la montée de la rhétorique extrémiste aux États-Unis et au Parlement européen, l'extrême droite n'est plus un mouvement marginal. Elle s'infiltré dans le courant politique dominant, utilisant les mécanismes démocratiques pour saper la démocratie. Les discours de haine, la xénophobie et le ciblage des communautés marginalisées sont devenus des outils politiques pour consolider le pouvoir. Pendant ce temps, la diffusion de la désinformation, la propagande pilotée par l'IA et la surveillance numérique sont utilisées comme des armes pour faire taire l'opposition et manipuler l'opinion publique.

Nous devons reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une crise isolée, mais au contraire d'une tendance mondiale qui exige une réponse internationale coordonnée. Les leçons de l'histoire nous avertissent de ce qui arrive lorsque le fascisme n'est pas combattu. Aujourd'hui, nous voyons les conséquences de la complaisance politique : les violations des droits de l'homme se multiplient, les droits du travail sont supprimés et les institutions démocratiques sont vidées de leur substance.

Le Conseil de l'IUSY est l'occasion pour nous de faire face à cette menace. Nous devons élaborer des stratégies pour construire des alliances solides, mobiliser les jeunes et renforcer la démocratie contre ceux qui cherchent à la détruire. Comment pouvons-nous contrer efficacement la propagation de l'idéologie d'extrême droite ? Quel rôle la solidarité internationale doit-elle jouer dans la défense de la démocratie ? Comment faire en sorte que les jeunes générations restent attachées aux valeurs progressistes face à la montée de l'extrémisme ?

Nous vous invitons à nous rejoindre en mai prochain pour prendre position. Le temps de l'action est venu.

Solidarité,

Hend Mgaïeth  
Président de l'IUSY

Sarineh Abrahamian  
Secrétaire général de l'IUSY

Anilla Vrajolli  
Rinia për  
Vetëvendosje  
Secrétaire général



## INFORMATIONS TECHNIQUES

### 1.1. Inscription des délégués

Tous les délégués doivent s'inscrire en remplissant le lien [ICI](#). Nous conseillons vivement toutes les délégations de s'inscrire avant le 6 avril 2025 (ce qui permettra de mieux estimer le nombre de participants au Conseil). Après cette date, seul un remboursement réduit des frais de voyage sera disponible pour toutes les organisations éligibles. Les mêmes règles s'appliquent à ceux qui ont besoin d'un visa (ils doivent s'inscrire avant la première date limite). Veuillez vérifier en utilisant le lien suivant: <https://visaindex.com> pour savoir si vous avez besoin d'un visa pour vous rendre au Kosovo.

Le dernier délai d'inscription est le 13 avril 2025. Pour les délégations qui s'inscrivent après la deuxième date limite, aucun remboursement de voyage ne sera accordé et leur acceptation dépendra de la situation des inscriptions avant la date limite. Pour être sûr d'obtenir un visa, veuillez vous inscrire avant la première date limite!

En cas de problème, veuillez contacter immédiatement le Secrétariat de l'IUSY ([council@iusy.org](mailto:council@iusy.org))

### Délis

- **1<sup>er</sup>** délai d'inscription - 6 avril 2025
- **2<sup>ème</sup>** délai d'inscription - 13 avril 2025

### 1.2. Inscription des délégués en ligne

L'inscription des délégués en ligne est d'ores et déjà possible. Comme nous encourageons vivement toutes les organisations membres à nous rejoindre à Pristina, au Kosovo - et donc à rétablir le format physique des conseils et congrès précédents -, la possibilité de délégations en ligne a également été envisagée en cas de nécessité. Cela signifie que, même si nous encourageons vivement les organisations à assister au Conseil à Pristina, au Kosovo, il est possible de se connecter en ligne et de participer au Conseil mondial avec tous les droits.

## 2. Exigences statutaires

### 2.1. Droit de vote

Les organisations membres à part entière ont droit à **2 (deux) votes par organisation**. Pour obtenir le droit de vote, chaque organisation doit avoir payé sa cotisation pour l'année 2025, ainsi que toute dette en suspens. **La délégation doit être composée à 50 % (+1) de femmes et d'hommes. Si une organisation ne satisfait pas à cette dernière exigence, elle perdra une voix.**

Si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous avez des questions concernant la cotisation ou la dette de votre organisation membre, contactez la Commission de contrôle de l'IUSY par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IUSY dans les plus brefs délais.

**NOTE : La** Commission de contrôle d'IUSY ne conclura aucun accord sur place le jour du Conseil, sous aucun prétexte. Tous les accords doivent être conclus à l'avance, au plus tard le **23 avril 2025**, en contactant la présidente de la Commission de contrôle d'IUSY, Victoria Faroppa, à l'adresse [ccpresident@iusy.org](mailto:ccpresident@iusy.org). Des emplacements spéciaux seront réservés aux délégations concrètes lors de la journée d'arrivée (vous en serez informés à l'avance), où les organisations auront la dernière chance de conclure un accord. Veuillez noter que plus vous vous adressez tardivement à la Commission de contrôle, moins vous aurez de temps pour une éventuelle négociation.



## 2.2. Équilibre entre les hommes et les femmes

Toutes les délégations doivent respecter l'exigence statutaire de 50 % d'équilibre entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la délégation, y compris les délégués supplémentaires et les membres du présidium.

## 2.3. Taille des délégations

Les organisations membres à part entière ont le droit d'envoyer deux (2) participants et deux (2) délégués supplémentaires en payant des frais de participation plus élevés.

Les organisations ayant le statut d'observateur ont le droit d'envoyer un (1) délégué.

Les organisations invitées (invités) sont invitées à envoyer un (1) délégué.

**Les membres du présidium et de la commission de contrôle ne sont pas comptés comme participants** de leur délégation au Conseil mondial de l'IUSY

I'IUSY; ils participeront en plus du nombre total de délégués de leur organisation.

## 3. Résolutions et amendements aux documents du Conseil mondial de l'IUSY

Si vous souhaitez présenter des propositions de résolutions et de déclarations au Conseil pour adoption, toutes les organisations sont priées de les envoyer au Secrétariat de l'IUSY ([council@iusy.org](mailto:council@iusy.org)) à l'avance, au plus tard le **14 avril**.

Au plus tard à partir du **8 avril**, toutes les propositions reçues seront disponibles sur le site web de l'IUSY à l'adresse [www.iusy.org](http://www.iusy.org).

Les propositions urgentes de résolutions et d'amendements peuvent encore être présentées au Conseil si elles sont envoyées au Secrétariat de l'IUSY ([council@iusy.org](mailto:council@iusy.org)) avant le **8 mai 2025**.

Pour que toutes les organisations membres aient le temps d'étudier vos propositions, nous vous demandons de les envoyer avant le

**14 avril**. La date limite pour les amendements aux résolutions est le **27 avril**.

### Délais pour les résolutions

- **14 avril** - Envoi des résolutions, déclarations, autres (par les organisations membres)
- **17 avril** - publication des documents sur le site de l'IUSY
- **27 avril** - date limite pour les modifications des documents publiés
- **2 mai** - publication des modifications sur le site web de l'IUSY

Tous les documents (résolutions, déclarations) doivent être soumis au moins dans l'une des trois langues officielles de l'IUSY, à savoir l'anglais, l'espagnol ou le français. Les délégations sont également autorisées à soumettre des documents dans plus d'une langue officielle, ce qui facilite le travail du secrétariat.

**REMARQUE :** Tous les documents soumis doivent être présentés dans les modèles fournis, faute de quoi la soumission ne sera pas valide.



#### **4. Frais de participation**

Chaque délégué et invité doit s'acquitter d'une cotisation destinée à couvrir une partie de ses frais pour le Conseil mondial. Dans un esprit de solidarité internationale, les cotisations sont différentes selon les régions du monde.

Les frais de participation (exprimés en euros, €) pour les inscriptions avant la première date limite, le **6 avril**, seront les suivants :

- a) Participants des organisations membres du Comité européen (organisations des pays membres de l'Union européenne, des îles Féroé, du Groenland, de l'Islande, de la Norvège ou de la Suisse) : €170 euro.
- b) Participants d'autres organisations : €150.
- c) Délégués supplémentaires des organisations membres du Comité européen (organisations des pays membres de l'Union européenne, des îles Féroé, du Groenland, de l'Islande, de la Norvège ou de la Suisse) : €190 euros.
- d) Invités/délégués supplémentaires d'autres organisations : €170 euros.

Les frais de participation pour les inscriptions effectuées avant la deuxième et dernière date limite, le **13 avril**, seront les suivants :

- a) Participants des organisations membres du Comité européen (organisations des pays membres de l'Union européenne, des îles Féroé, du Groenland, de l'Islande, de la Norvège ou de la Suisse) : 200 euros.
- b) Participants d'autres organisations : 170 €.
- c) Délégués supplémentaires des organisations membres du Comité européen (organisations des pays membres de l'Union européenne, des îles Féroé, du Groenland, de l'Islande, de la Norvège ou de la Suisse) : 220 euros
- d) Invités/délégués supplémentaires d'autres organisations : 200 euros.

**Veillez envoyer une confirmation du paiement des frais de participation au Secrétariat ([council@iusy.org](mailto:council@iusy.org)) avec l'objet de l'e-mail " [Nom de l'organisation membre] Confirmation des frais de participation au Conseil ".** Veuillez noter que toutes les délégations (chef de délégation) doivent présenter l'original du reçu du virement bancaire lors de l'enregistrement, à leur arrivée au Conseil

Les frais de participation couvrent tous les coûts des repas et de l'hébergement pendant les jours de l'événement. Avec les frais de participation, chaque participant contribue directement à rendre le Conseil mondial de l' IUSY, véritablement mondial et à assurer une large participation. Les frais de participation permettent à l' IUSY, de soutenir financièrement les frais de voyage des délégations venant de l'extérieur de l'Europe.

Les frais doivent être transférés avant le **1er mai** sur le compte bancaire de l'IUSY. En cas d'exception, veuillez contacter le secrétariat de l'IUSY dès que possible.

ALL OVER THE WORLD TO CHANGE IT

**PRISTINA, KOSOVO**

**15-18 MAY 2025**



**IUSY  
WORLD  
COUNCIL**

15-18 MAY 2025 | PRISTINA, KOSOVO

**Coordonnées bancaires de l'IUSY :**

- **Banque :** BAWAG PSK
- **Numéro de compte :** 05310660380
- **Code BLZ :** 14000
- **Code SWIFT :** BAWAATWW
- **Code IBAN :** AT 41 1400 0053 1066 0380

**Votre délégation ne sera considérée comme inscrite au Conseil que lorsque les frais de participation auront été payés.**

**Veillez noter que les délégués ayant droit au remboursement des frais de voyage doivent payer les frais de participation à l'avance comme tous les autres délégués, sauf si un accord spécial a été conclu au préalable avec la Commission de contrôle de l'IUSY par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IUSY.**

## **5. Logistique**

### **5.1. Voyages et transferts**

Le Conseil aura lieu à Pristina, au Kosovo. Nous vous encourageons à arriver dès le jeudi 15 mai, car le **Conseil commencera le vendredi matin**. Les départs sont prévus le dimanche 18 mai.

Tous les délégués doivent arriver à l'aéroport international de Pristina (PRN) au Kosovo ou à l'aéroport international de Skopje (SKP) en Macédoine. Les transferts seront assurés à partir de ces deux aéroports. Les transferts seront assurés **UNIQUEMENT** à partir de ces aéroports et **UNIQUEMENT** le jour de l'arrivée et **UNIQUEMENT** le jour du départ.

### **5.2. Hébergement**

Des logements seront mis à disposition pour les dates du Conseil. Les informations concernant l'hébergement seront communiquées prochainement.

**IMPORTANT :** Afin d'éviter tout problème, nous tenons à préciser que les chambres d'hôtel et autres formes d'assistance ne seront fournies qu'aux délégations qui auront informé le secrétariat de l'IUSY des détails de leur voyage dans les délais impartis. Les organisations qui confirment leur participation et qui ne se présentent pas au Conseil devront payer les frais d'hôtel et cette somme sera ajoutée aux dettes de l'organisation. Veuillez noter que les organisations hôtes ne sont pas responsables de la prise en charge des frais de voyage.

Si vous avez besoin d'un hébergement avant ou après le congrès, veuillez nous en informer. Les organisations hôtes peuvent vous aider à faire des réservations supplémentaires pour vos délégués. Veuillez noter que les frais d'hébergement supplémentaires à Pristina ne seront pas pris en charge par les organisations hôtes ou par l'IUSY.

Veillez noter que nos organisations hôtes ne sont pas responsables des coûts autres que ceux strictement indiqués dans le cadre du Conseil. Par conséquent, l'organisation hôtes ou l'IUSY ne prendront pas en charge les frais personnels encourus par les participants à l'hôtel, tels que les appels téléphoniques, le service d'étage ou l'utilisation du mini-bar.

Veillez noter que la typologie des chambres dépend de la disponibilité de l'hôtel. Les chambres doubles et triples ont été la meilleure pratique lors des événements précédents, mais c'est quelque chose que nous ne pouvons pas garantir à l'heure actuelle ( ). Si vous avez une demande



particulière concernant l'hôtel, veuillez l'indiquer dans le formulaire d'inscription avant la première date limite.

### **5.3. Exigences en matière de repas**

La nourriture sera fournie pour les jours du Conseil, en commençant par le dîner le jour de l'arrivée et en terminant par le petit-déjeuner le jour du départ.

Si vous avez un régime alimentaire particulier, n'oubliez pas de le mentionner dans votre formulaire. En cas de changement, vous devez en informer immédiatement le secrétariat en envoyant un courriel à [council@iusy.org](mailto:council@iusy.org).

## **6. Remboursement des frais de voyage**

Nous conseillons à toutes les organisations de commencer à réserver les vols immédiatement afin d'obtenir le meilleur prix possible. L'IUSY pourra prendre en charge vos frais de voyage pour les délégations ne provenant pas d'Europe\* avec un montant maximum fixe par délégation en fonction de la date d'inscription mentionnée ci-dessus.

Une liste de prix de référence suivra pour chaque région. Veuillez noter que le montant total du remboursement des frais de voyage ne peut être accordé qu'aux délégations qui s'inscrivent avant le **6 avril**.

Après cette date, seul un remboursement réduit des frais de voyage sera disponible pour toutes les organisations éligibles. Pour les délégations s'inscrivant après la dernière date limite (**13 avril**), aucun remboursement de voyage ne peut être garanti. Si l'organisation n'a pas payé sa cotisation pour l'année 2025 ou si elle a des dettes pour les années précédentes, la cotisation et toutes les dettes doivent être payées ou seront automatiquement déduites du remboursement des frais de voyage. Pour prétendre au remboursement des frais de voyage, les délégations doivent respecter l'équilibre entre les hommes et les femmes et participer à 100 % du programme, sans exception !

Tous les remboursements de frais de voyage seront effectués en euros par virement bancaire après la réunion. Des exceptions seront faites **UNIQUEMENT** pour ceux qui contactent le Secrétariat de l'IUSY avant la deuxième date limite d'inscription. Veuillez envoyer le formulaire de remboursement de frais de voyage ci-joint, accompagné de vos coordonnées bancaires, au Secrétariat ([council@iusy.org](mailto:council@iusy.org))

## **7. Visa**

### **7.1. Application**

Nous demandons à tous les délégués de se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade du Kosovo le plus proche pour savoir s'ils ont besoin d'un visa pour entrer dans le pays. Toutes les délégations ayant besoin d'un visa **DOIVENT** prendre les dispositions nécessaires suffisamment à l'avance et suivre la procédure de demande, en demandant des informations régulières sur son évolution, afin de résoudre tout problème éventuel. Veuillez à demander vos visas suffisamment à l'avance et à suivre régulièrement la procédure.

### **7.2. Lettre d'invitation**

Tous ceux qui ont besoin d'un visa auront besoin d'une lettre d'invitation de l'organisation hôte. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir correctement le formulaire d'inscription avec



TOUTES les informations qu'il contient. L'organisation hôte enverra une invitation à votre organisation et une copie aux autorités consulaires respectives, qui vous aideront à obtenir le visa. Il ne sera PAS possible d'obtenir un visa à l'arrivée à l'aéroport ou à la frontière terrestre. Veuillez prendre ces informations au sérieux afin d'éviter tout problème.

### **7.3. Date limite**

Veuillez noter que la date limite d'envoi des demandes de visa est fixée au **6 avril**. Afin de pouvoir aider les délégués de votre organisation, le Secrétariat de l'IUSY doit recevoir les détails du passeport immédiatement !

**Ne négligez pas ce point.**

## **8. Sécurité et assurance**

Veuillez noter que ni l'IUSY ni les organisations hôtes ne seront responsables des frais de santé encourus pendant votre séjour au Kosovo. Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage avant votre départ de votre pays. Il existe des assurances spéciales qui couvrent les dépenses imprévues telles que l'hospitalisation, le vol et les frais liés à la perte d'un vol.

## **9. Informations complémentaires**

### **9.1. La monnaie**

La monnaie officielle du Kosovo est l'euro (EUR).

### **9.2. Fuseau horaire**

Le Kosovo suit l'heure de l'Europe centrale (CET), soit GMT+1.

### **9.3. L'électricité**

Au Kosovo, les prises de courant sont de type F. La tension standard est de 230 V et la fréquence standard est de 50 Hz. N'oubliez pas d'apporter un adaptateur si vos appareils en nécessitent un.

### **9.4. Climat au Kosovo (mai)**

En mai, les températures moyennes au Kosovo varient entre **11°C et 24°C**, avec des pointes occasionnelles de **6°C** ou de **30°C**, d'après les relevés antérieurs. Le temps est généralement doux, avec un mélange de journées ensoleillées et pluvieuses. Tenez compte de ces conditions lorsque vous préparez vos bagages.

## **10. Contacter le secrétariat de l'IUSY**

Toutes les demandes relatives au Conseil doivent être envoyées à l'adresse suivante: [council@iusy.org](mailto:council@iusy.org)



## 11. Aperçu des dates limites pour le Conseil 2025

- **Inscription au Conseil**
  - 6 avril** – Première date limite d'inscription au Conseil (par les organisations membres)
  - 13 avril** – Date limite d'inscription finale au Conseil (par les organisations membres)
- **Documents et propositions**
  - 14 avril** – Date limite de soumission des résolutions, déclarations et autres documents officiels (par les organisations membres)
  - 17 avril** – Tous les documents soumis sont publiés sur le site web de l'IUSY
  - 27 avril** – Date limite de soumission des amendements aux documents publiés
  - 2 mai** – Publication de tous les amendements sur le site web de l'IUSY
  - 8 mai** – Date limite pour les résolutions urgentes
  - 15 mai (23:59 CET)** – Dernière possibilité de soumettre des résolutions urgentes sur place
- **Participation and Financial agreements**
  - 23 avril** – Date limite pour régler les cotisations auprès de la Commission de contrôle (pour conserver le droit de vote)
  - 1 mai** – Date limite pour le transfert des frais de participation (par les organisations membres)
  - 3 mai** – Date limite finale pour régler les cotisations
- **Candidacies and Applications**
  - 25 avril (23:59 CET)** – Date limite de soumission des candidatures au poste de vice-président(e).
  - 28 avril** – Candidatures publiées sur le site web de l'IUSY
  - 28 avril** – Date limite pour les demandes d'inscription des organisations membres